

COMPENSATION FINANCIÈRE ET ENCADREMENT DES STAGES

Alors que le chef du Parti Québécois Jean-François Lisée est de passage à l'Université de Montréal afin de discuter avec des étudiants et des étudiantes universitaires, le Comité des jeunes du Parti Québécois en profite pour annoncer les propositions du Parti Québécois en matière d'encadrement des stages dans nos milieux d'enseignement supérieurs.

Propositions :

- Mise en place d'un chantier afin de déterminer les paramètres et les critères de compensation financière des stages;
- Adoption d'une politique de compensation financière basée sur les conclusions du chantier et ce dans tous les milieux de stage, que ce soit dans le public, dans le privé ou dans le milieu communautaire;
- Adoption d'une loi encadrant le statut juridique des stagiaires et offrant des protections à ces derniers.

Pour le Comité national des jeunes du Parti Québécois (CNJPQ), la diminution du fardeau financier que représente l'accès à un diplôme d'études supérieures ainsi que l'amélioration des conditions de stages sont des enjeux prioritaires.

« Suite aux réussites des revendications de la CRAIES pour la compensation financière des stages en éducation et de celles des internes en psychologie, il est temps de penser à la mise en place d'un mécanisme de compensation global qui permettra de diminuer la précarité financière des stagiaires réalisant certains stages de longue durée » indique la présidente du CNJPQ, Frédérique St-Jean. « On se doit de mettre sur pied un chantier afin de déterminer quels sont les critères d'une compensation qui répond aux besoins des stagiaires et quels sont les meilleurs moyens pour soutenir les milieux de stage et assurer une insertion optimale des jeunes diplômés au marché du travail.» ajoute-elle.

Le gouvernement du Parti Québécois s'engage à mettre en place une formule de compensation financière des stages académiques ciblés lors du chantier autant dans les milieux de stage dans le secteur public, privé ou communautaire.

Le Parti Québécois s'engage aussi à réviser le statut légal des stagiaires et les protections juridiques dont ils bénéficient. « En ce moment, les stagiaires sont spécifiquement exclus du champ d'application de la *Loi sur les normes du travail*. Or, il est primordial de protéger nos jeunes adéquatement, notamment en matière de harcèlement psychologique » explique Mme. St-Jean, qui est aussi avocate de formation. « La protection des stagiaires par le biais d'une loi assurera un meilleur encadrement des milieux de stages, en prévoyant par exemple un nombre d'heures de travail maximum par semaine » exprime la présidente.

À propos du CNJPQ: Le Comité national des jeunes du Parti Québécois représente l'ensemble des membres de 16 à 30 ans du Parti Québécois. Ayant comme principal objectif de promouvoir l'indépendance du Québec auprès des jeunes, le CNJPQ a également comme mandat de porter les préoccupations et aspirations de la jeunesse québécoise.

Source : Nicolas St-Onge

Conseiller aux communications pour le Comité national des jeunes du Parti Québécois

Courriel : st-onge.nicolas@hotmail.com

Portable : (438) 728-5089